



Plaines-du-Loup
LAUSANNE

Logements
protégés

Contact location



Alterimo Sàrl
Route de Prilly 25
CH - 1023 Crissier
021 694 30 20
info@alterimo.ch
www.alterimo.ch

CONCEPTION GRAPHIQUE
antipod Sàrl

IMAGES DE SYNTHÈSE
Tommaso Alberghi

PHOTOS P.5
Zoé Jobin

TEXTES
Chantal-Anne Jacot,
journaliste RP

Ce document n'est pas contractuel et peut faire l'objet de modifications ultérieures. Aucune copie ou reproduction, même partielle, ne peut être faite sans l'autorisation de la Coopérative Cité Derrière.

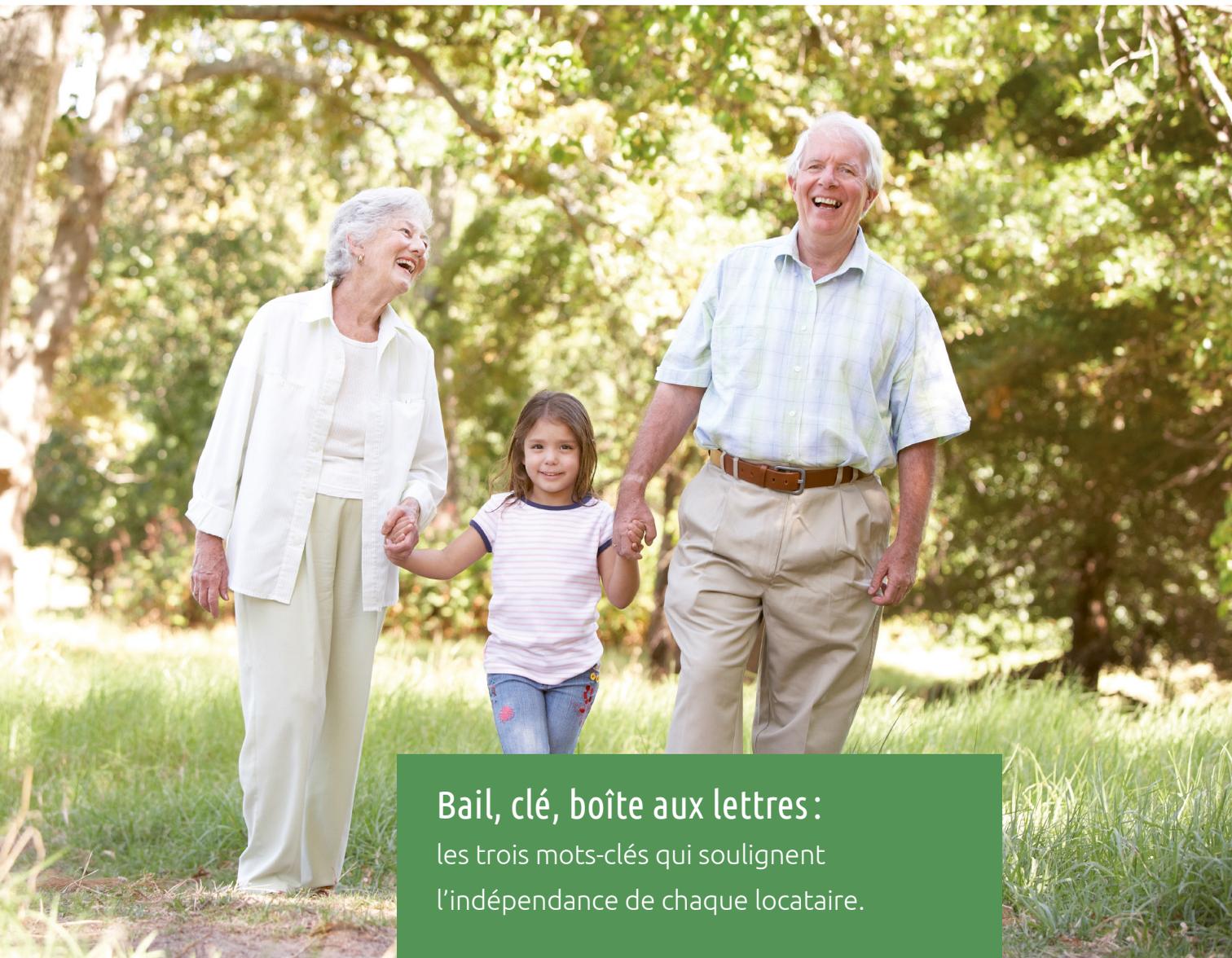
Une réalisation de



Vous avez dit “ logements protégés ” ?

Dans notre société, l'intégration de personnes âgées ou souffrant d'un handicap est une mission importante.

Les logements protégés sont une réponse à l'isolement social de certaines personnes. Les espaces communautaires – salon, buanderies, salle de rencontre – assurent communication, contacts, échanges. Ils créent un climat de solidarité rassurant. Des activités socioculturelles sont organisées en vue de renforcer les relations entre les locataires et l'environnement extérieur.



Bail, clé, boîte aux lettres :
les trois mots-clés qui soulignent
l'indépendance de chaque locataire.

Un logement protégé est un appartement adapté, subventionné ou non, conçu selon des normes édictées par les autorités compétentes dans le but de faciliter le quotidien des personnes concernées.

- Il permet le maintien à domicile de personnes âgées ou ayant une mobilité réduite qui ont la capacité de vivre de manière indépendante.
- Il est conçu en logements de 2 ou 3 pièces (voire 4 pièces) adaptés d'un point de vue architectural comprenant une cuisine, un séjour et une salle de bains avec douche appropriée, sol antidérapant, et tout autre avantage découlant des normes en vigueur.
- Il est équipé d'un système d'appel d'urgence afin d'offrir un encadrement de proximité sécuritaire 24h sur 24. Les différents services ou personnes à mobiliser sont définis en collaboration avec le locataire selon sa situation personnelle.
- Il est associé au service d'un·e référent·e social·e, présente régulièrement sur le site, qui a pour objectifs d'identifier les besoins et les demandes des locataires, de concevoir, d'organiser et de réaliser des activités collectives. Ce service est géré par une société spécialisée.
- Il est lié à des espaces collectifs dans le bâtiment (salle communautaire, buanderies, petits salons...) où des activités sont organisées par la référente sociale ou par les locataires. Ces espaces ont pour but d'éviter l'isolement, de favoriser le contact entre les locataires et avec la communauté environnante.



Philippe Diesbach – Président
Cité Derrière – Coopérative d'utilité publique

1956-2022 Hommage

Mercredi 4 mai 2022, Monsieur Philippe Diesbach s'est éteint. La coopérative et ses membres poursuivront son œuvre et son ouvrage dans le respect d'un tracé exemplaire guidé à son image par la motivation, l'engagement, la vision et la confiance. Les rêves de notre président seront toujours au cœur de toutes les réalités, les vôtres également.



Le Concept

Sur des terrains propriétés de la Ville de Lausanne, le projet « Métamorphose », lancé par la Municipalité en 2006, vise à construire de nouveaux logements sur une surface d'environ 30 hectares, à générer des emplois et à rénover des installations sportives vieillissantes (9'000 habitations - 3'500 commerces et activités).

L'objectif aux Plaines-du-Loup ? Réaliser un écoquartier vivant, varié, connecté, écologique, participatif et énergétiquement exemplaire en favorisant les énergies renouvelables.

Un appel d'offres investisseurs a été lancé par la Ville de Lausanne. La Coopérative Cité Derrière a obtenu 49% des surfaces de la pièce urbaine A située derrière le Service des automobiles et de la navigation (SAN).

Un droit distinct et permanent de superficie (DDP) de 90 ans a été cédé par la Ville de Lausanne pour la réalisation de 87 logements et de surfaces d'activité. Il s'agira d'un immeuble intergénérationnel « Les Peupliers » mêlant

personnes âgées et/ou à mobilité réduite avec des familles et des étudiants.

Ces logements s'inscriront dans un quartier sans circulation automobile, dotés d'espaces verdoyants et de nombreuses infrastructures telles que restaurants, commerces, centre de soins et de santé (Unisanté), cabinets de physiothérapeutes, centre médico-social (CMS) et centres d'accueil temporaires de jour (CAT).

Des places de parc seront à louer dans le parking centralisé situé juste à côté de l'immeuble.

Les locataires jouiront d'une salle communautaire au dernier étage du bâtiment avec une grande terrasse offrant des bacs surélevés pour jardiner. Ils pourront profiter des services d'aide à domicile (SAD), des CAT ou du centre de soins et santé se trouvant dans le même immeuble.

Ce projet comporte deux types d'appartements protégés dont l'encadrement social sera assuré par deux entités indépendantes : **les Fondations de l'Orme et Bois-Gentil**.

Les Fondations et leurs missions

Les Fondations de l'Orme et Bois-Gentil, d'utilité publique à but non lucratif, ont pour objectifs d'assurer, sous formes diverses, l'accueil, l'accompagnement et les soins à toute personne au bénéfice d'une rente AVS ou AI, en lui fournissant un hébergement dans une institution appropriée, en la logeant dans un appartement protégé ou en lui procurant les prestations dont elle a besoin.



La Fondation de l'Orme

Constituée en 1995, elle est active dans les domaines de la psychiatrie de l'âge avancé et de la psychiatrie générale. Elle gérera l'encadrement social de **13 appartements protégés** avec un·e référent·e social·e logeant sur place, assurant des visites quotidiennes en semaine.

Ces prestations sont dédiées aux personnes bénéficiant de l'AVS ou de l'AI nécessitant un soutien dans l'autonomie physique ou psychique et/ou présentant des difficultés d'intégration sociale.



La Fondation Bois-Gentil

Créée en 1983, elle est active dans les domaines de la gériatrie de l'âge avancé et de la psychiatrie adulte. Elle gérera l'encadrement social de **14 appartements protégés** avec un·e référent·e social·e présent·e en semaine, assurant des visites hebdomadaires.

Ces prestations sont dédiées aux personnes bénéficiant de l'AVS, pouvant présenter une mobilité réduite et/ou une dépendance sociale.

Rester à domicile grâce à des logements évolutifs

Ces 27 appartements protégés indépendants de 2 pièces, construits sans barrières architecturales, offriront un lieu de vie pour des personnes désireuses de vivre à domicile, seul-e ou en couple, tout en bénéficiant d'une présence sécuritaire assurée par un-e référent-e social-e en semaine, et de prestations répondant à leurs besoins.



Les fondations proposeront également une alternative par le biais de **logements communautaires**.

La Fondation de l'Orme mettra à disposition un appartement communautaire de 6 chambres avec salle de bains privative pour des personnes présentant des troubles cognitifs légers. Cette colocation offrira une vie en communauté aux habitants ne pouvant plus résider à domicile de manière autonome ni sécuritaire.

De son côté, la Fondation Bois-Gentil offrira une colocation constituée de 6 chambres avec salles de bains privatives ou communes ainsi qu'un espace communautaire permettant à des personnes en âge AVS de maintenir leur quotidien en partageant une vie sociale et sécuritaire.

Tous ces logements ont pour objectif de maintenir les habitants le plus longtemps possible à domicile.

Une commission d'attribution propre à chaque fondation, comprenant divers représentants (gérance, fondation, SAD, propriétaire et commune), choisira les futurs locataires selon des critères clairement définis.

Un animal de compagnie (chien ou chat) pourra être admis, avec l'accord préalable de la gérance.

La proximité immédiate d'un CAT sera un avantage pour le maintien à domicile des futurs locataires, leur offrant la possibilité de participer à des activités variées et de tisser des liens sociaux.

Les Prestations

Le/La référent-e social-e de chaque fondation :

- accueille et accompagne le nouveau locataire dans son cadre de vie;
- assure des visites et passages sécurisants individualisés auprès de chaque locataire, du lundi au vendredi;
- coordonne des réseaux réguliers entre le locataire, les proches et les intervenants extérieurs (SAD, médecins et autres partenaires), tout particulièrement lors de situation d'urgence;
- propose, selon le degré d'autonomie du locataire, les services du SAD tels que l'activation du système d'appel d'urgence, des soins spécifiques, l'aide au ménage ou les transports;
- organise des activités récréatives, socioculturelles ou utilitaires, en groupe ou individuelles, en tenant compte des demandes spécifiques de chaque locataire;
- favorise le maintien à domicile en organisant des animations qui renforcent la mobilité, la mémoire et la socialisation;
- organise et participe aux assemblées de maison.

La Typologie

- 13 logements protégés de 2 pièces pour la Fondation de l'Orme
- 14 logements protégés de 2 pièces pour la Fondation Bois-Gentil
- 2 logements communautaires protégés (colocations)
- 1 logement pour le/la référent·e social·e de la Fondation de l'Orme
- 1 logement pour le concierge
- 55 logements subventionnés
- 1 logement d'accueil temporaire de nuit de 6 pièces
- 2 centres d'accueil temporaire (CAT)
- 1 centre de soins et de santé (Unisanté)
- 1 centre médico-social (CMS)

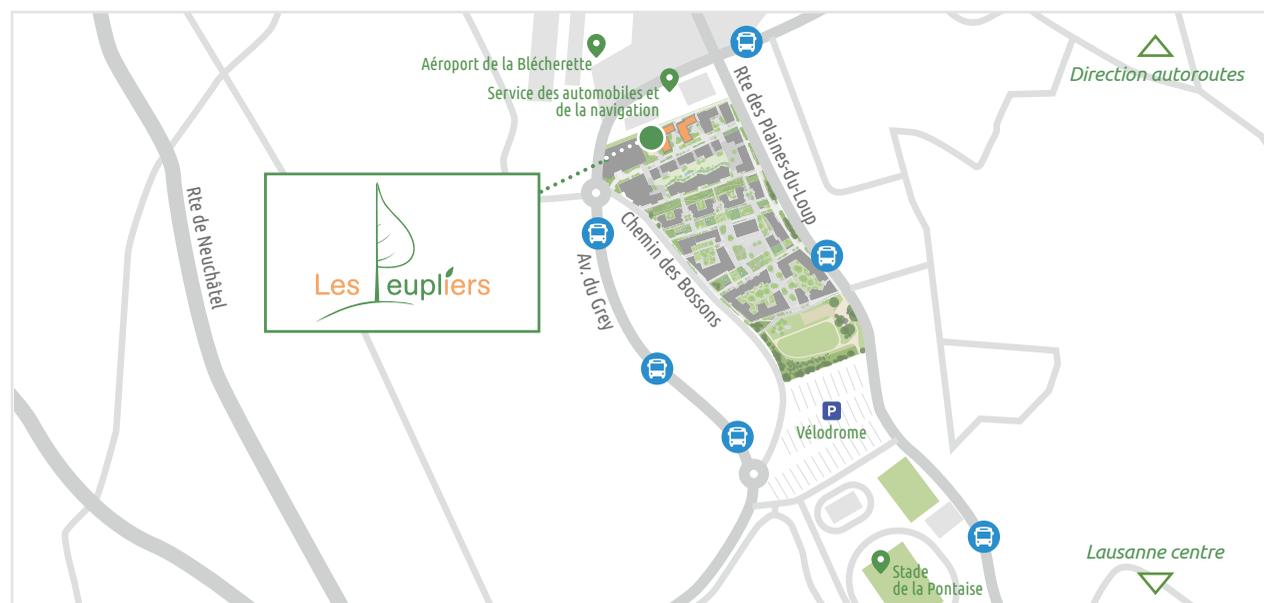
La Situation

Situé près de l'aéroport de la Blécherette, entre le quartier des Bossons, celui du Bois-Gentil et de la Pontaise, les Plaines-du-Loup accueilleront dans un espace tranquille et verdoyant un écoquartier dans lequel la mixité sociale jouera un rôle majeur.

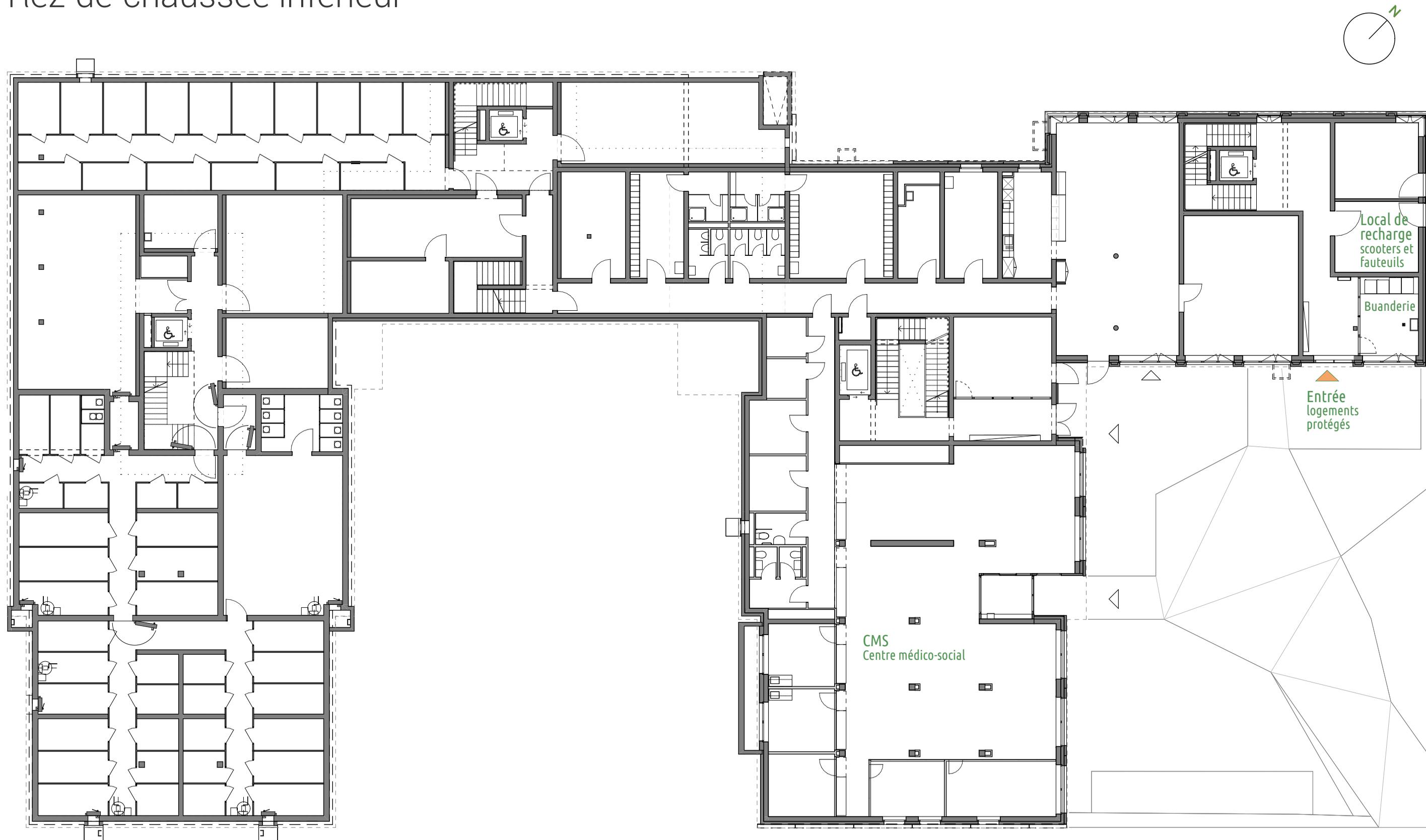
La plus-value ? La création d'écoles, garderies, commerces, installations sportives de proximité, tennis, patinoire et terrains de sport pour tous.

Dans ce nouvel univers, la Ville de Lausanne a souhaité rendre hommage à quatre femmes d'exception - Elisabeth Jeanne de Cerjat, cofondatrice de l'Asile des Aveugles, Edith Burger, pianiste et chanteuse, Germaine Ernst, artiste peintre et Elisa Serment, infirmière, pionnière du féminisme en Suisse – par l'attribution de rues portant leurs noms.

Indépendamment des transports traditionnels – bus, autoroute – la construction de la ligne du métro m3 offrira une excellente desserte sur le plan de la mobilité.



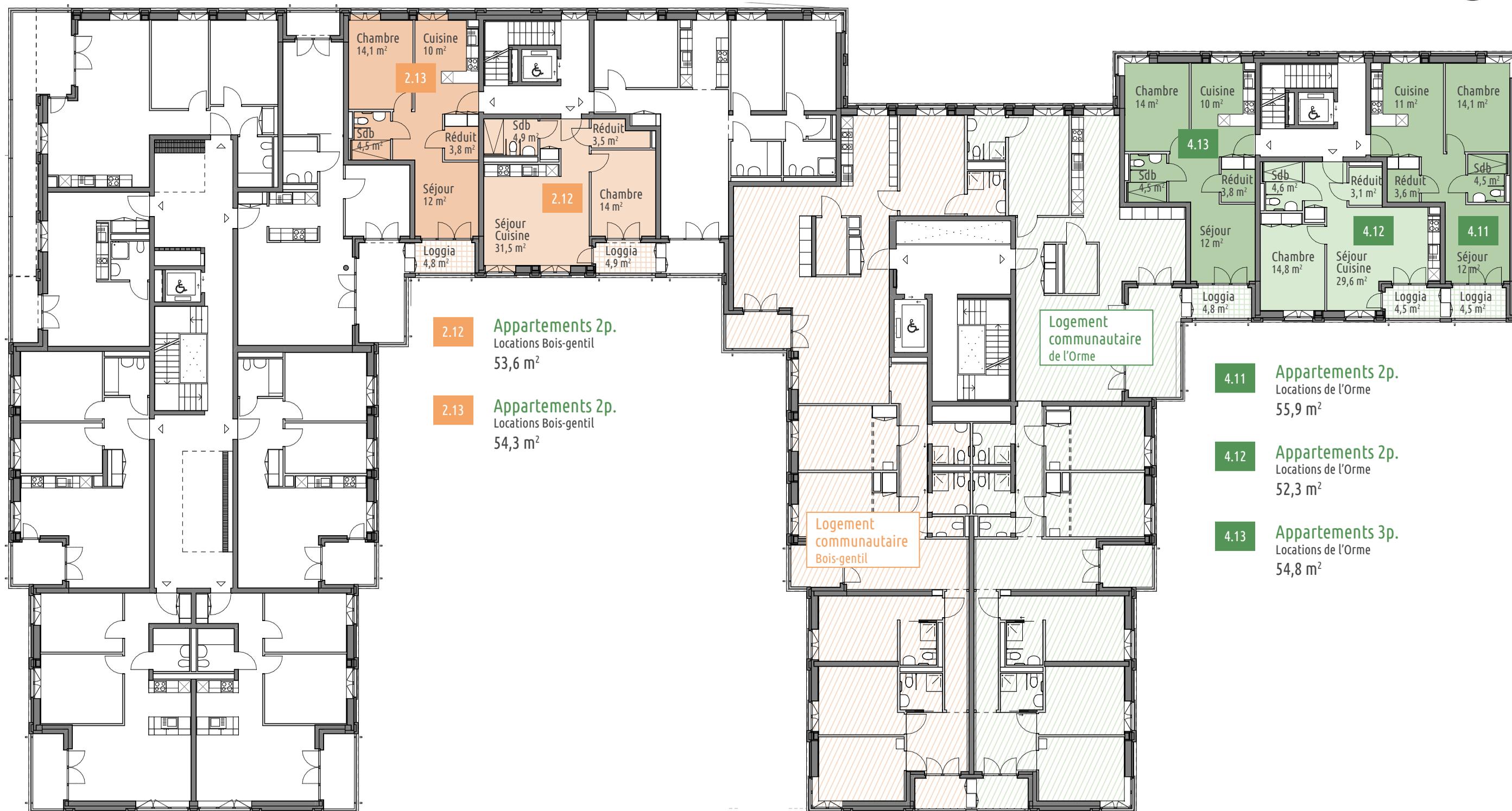
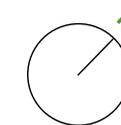
Rez-de-chaussée inférieur



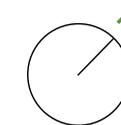
Rez-de-chaussée supérieur



- 4.01** **Appartement 2p.**
Location de l'Orme
56 m²
- 4.02** **Appartement 2p.**
Location de l'Orme
52 m²
- 4.03** **Appartement 3p.**
Logement référent-e social-e
71 m²

1^{er} étage

2^e, 3^e & 4^e étages



5^e étage